

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 17 décembre 2024

Délibération N° DE_035_BIS_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 17/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Choix du prestataire concernant les travaux pour le parvis de l'église et de la fontaine

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération concernant les travaux de valorisation de la fontaine et du parvis de l'église.

Monsieur le Maire a engagé une consultation auprès de plusieurs entreprises afin de disposer de plusieurs offres pour la réalisation de ces travaux.

Une entreprise a répondu :

- FAGES TICHIT :

- valorisation de la fontaine, montant HT : 18 330 €,

- mise en accessibilité du parvis de l'église, montant HT : 6 980 €.

Monsieur le Maire présente les devis reçus par les entreprises au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions utiles et conseille de rajouter une ligne imprévue, soit 10% de la totalité : 2 531€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE de désigner l'entreprise nommée ci-dessus et donne son accord sur les devis et la proposition d'une ligne « imprévue » proposés pour un montant 27 841€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Madame Sylvie DUBOIS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
048-214800732-DE_035_BIS_2024-DE
A G E D I

DE_035_BIS_2024